

Rapport de la Commission des finances concernant

PREAVIS 12-4/24

Budget de fonctionnement 2025

Chavornay, le 28 novembre 2024

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

La Commission des finances composée de Mme Hacina Minder, de MM. Alexandre Bovay, Edwin Egger, Bertil Maire, Dominique Reymond et Paolo Troilo, présidée par M. Roger Métroz, rapporteur, a siégé en séances préparatoires mardi 12 novembre, jeudi 14 novembre et mardi 19 novembre. M. Egger s'est excusé de ne pas pouvoir participer à ces séances pour cause de maladie.

Le mardi 19 novembre elle a rencontré M. Guillaume Abetel, municipal des finances, accompagné de M. Jean-Luc Stäubli, boursier.

Préambule

Comme indiqué sur le préavis municipal, la Municipalité a décidé de faire le passage à MCH2 (nouveau référentiel comptable) au 1er janvier 2025. Par conséquent le budget 2025 respecte la nouvelle classification du plan comptable. A ce sujet M. Stäubli accompagné de M. Abetel a organisé une séance pour notre Commission afin de nous familiariser à ce nouvel outil. Nous les en remercions encore.

Mode de travail

Nous avons examiné attentivement tout le document comprenant le budget 2025 du compte de résultats, le plan des investissements à 5 ans et la situation des emprunts, ce qui nous a amenés à adresser une quarantaine de questions écrites à MM Abetel et Stäubli pour bien appréhender la situation. Nous les remercions pour l'ensemble des réponses apportées à nos questions.

Remarques préliminaires

Il convient de rappeler que l'élaboration du budget repose en partie sur les données fournies par le canton sur lesquelles la Municipalité n'a que très peu d'influence. Il en est de même pour les charges touchant les domaines social, préscolaire & parascolaire. C'est dans les investissements et la gestion du ménage communal que la Municipalité peut influencer sur la marche financière de la Commune.

Péréquation intercommunale vaudoise : La nouvelle péréquation intercommunale vaudoise (NPIV) entre en vigueur le 1^{er} janvier 2025. Elle est moins favorable pour la Commune que l'ancienne, mais laisse la Commune dans les bénéficiaires. Pour l'exercice 2025 la différence est négative de CHF 287'893.

Points du budget à relever

Marge d'autofinancement : La marge d'autofinancement est calculée à 1.43 million pour 2025 (budget 2024 : 1.81 million). Elle est influencée par le remboursement au canton du fonds bloqué pour les contributions abri PC (CHF 305'160). Sans cet élément, elle aurait été de CHF 1'736'855). Cette marge qui est le baromètre de la capacité financière de la Commune pour une année comptable, est assez proche des estimations budgétaires de ces dernières années. Cette marge permettrait de financer le 19% des investissements projetés de CHF 7.44 millions. On peut souligner le fait que, depuis 2017, la marge d'autofinancement réelle, issue des comptes, a toujours été bien supérieure à celle figurant dans le budget.

L'endettement devrait augmenter de 6 millions pour s'établir à CHF 35.8 millions au 31 décembre 2025. Aux conditions actuelles du marché à taux d'intérêt encore assez bas, l'incidence sur le résultat est faible, mais ces deux facteurs (état des dettes et évolution des taux d'intérêt) sont à surveiller ces prochaines années, pour éviter que la marge d'autofinancement soit absorbée par la charge de la dette.

Charges de personnel : L'effectif du personnel est stable par rapport au budget 2024. Il a même légèrement baissé de 0,93 EPT à 31.37.

Préscolaire et Parascolaire : Sur le tableau récapitulatif des frais du préscolaire et du parascolaire à charge de la commune, on constate que le budget 2025 à hauteur de CHF 1'667'290 augmente sensiblement par rapport aux comptes 2023 (CHF 1'213'670), mais qu'il est inférieur par rapport au budget 2024 (CHF 1'844'380), le calcul ayant été fait sur un nombre d'habitants différent (budget 2024= 5555 habitants, budget 2025= 5423 habitants).

Plan des investissements 2025 : Les investissements projetés se montent à CHF 7'445'840, dont les principaux :

- ° Aménagement zone sportive, CHF 1'100'000,
- ° Installations de panneaux photovoltaïques (station de pompage CHF 210'000, STEP sur bassin 150'000),
- ° Hangar à plaquettes CHF 250'000.
- ° Nouveau bâtiment scolaire CHF 3'850'000, Verneret, extension bâtiment C
- ° Mise en séparatif CHF 250'000, Rue du Château et du Verger,
- ° Chemins AF réfection CHF 200'000

Quand bien même le plan des investissements n'est pas soumis au vote et n'a donc pas à être approuvé par le Conseil, la Commission s'y est intéressée de près dans la mesure où

c'est la que réside une importante marge de manœuvre pour l'équilibre des finances communales.

S'agissant des investissements pour l'année à venir, ils apparaissent cohérents, mais l'endettement qu'ils génèrent rapproche la Commune du plafond d'endettement.

Conclusion :

Ce budget est dans la ligne des précédents, réaliste. Il laisse une marge de manœuvre à la Municipalité dans la mesure où plusieurs investissements peuvent être différés ou adaptés. Par conséquent la Commission des finances invite le Conseil communal de Chavornay à adopter ce budget tel quel.

Décision

Le Conseil communal de Chavornay

- Vu le préavis No 12-4/24 ;
- Ouï le rapport de la Commission des finances ;
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

le budget de fonctionnement de la commune de Chavornay, pour l'année 2025, est admis tel que présenté par la Municipalité, soit :

Charges	CHF 24'928'116.-
Revenus	<u>CHF 24'770'216.-</u>
Excédent de charges	<u>CHF 157'900.-</u>

LA COMMISSION DES FINANCES

Président : Roger Métroz

Membres : Hacina Minder Alexandre Bovay

Edwin Egger Bertil Maire

Dominique Reymond Paolo Troilo

